

CADRE INSTITUTIONNEL

Les domaines touchés par les risques des déchets dangereux et des produits chimiques exigent l'intervention de plusieurs structures et organismes essentiellement publics :

LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS



- [Le Ministère chargé de l'environnement](#) qui, à travers ses services centraux et régionaux, met en œuvre la politique environnementale du pays et, par voie de conséquence, supervise la gestion des matières dangereuses pour l'environnement et la santé humaine.
- [Le ministère de la santé](#) (MS) veille à la santé de la population à travers ses interventions dans le domaine de contrôle sanitaire, de la qualité de l'eau de consommation, de l'hygiène du milieu, de santé environnementale (pollution sous toutes ses formes (atmosphérique, chimique. etc.)),
- [Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche](#) (MARHP) a la mainmise sur la production agricole et il est le principal intervenant en matière d'établissement de normes de stockage, de manipulation et d'élimination des produits chimiques agricoles dangereux notamment les pesticides à usage agricole, ainsi que de surveillance de leur utilisation afin de protéger l'environnement et la santé.
- [Le ministère chargé de l'industrie, des mines et de l'énergie](#) intervient en particulier dans la gestion des produits chimiques, dans l'octroi des autorisations pour l'ouverture des établissements et entreprises industrielles qui produisent, utilisent ou manipulent les substances dangereuses, ainsi que l'encadrement de la gestion des zones industrielles et de la pollution qu'elles génèrent.
- [Le ministère du Transport](#) chargé de la réglementation et de la supervision du transport des matières dangereuses en sûreté et en conformité aux normes internationales.
- [Le ministère de l'Intérieur](#) intervient en matière de gestion des déchets et produits chimiques dangereux et dans la protection de la population contre les risques liés à ces substances, en veillant à leur utilisation sécurisée, en cas de situations d'urgence, et en promouvant la sensibilisation et la prévention.
- [Le Ministère des affaires étrangères](#) intervient de manière indirecte dans la gestion des produits chimiques en participant, en collaboration avec les départements concernés, aux travaux de négociation et de ratification des conventions relatives à ces produits.
- [Le ministère des Finances](#) à travers la Direction Générale des douanes joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par la Tunisie, en particulier celles liées à la circulation transfrontière des matières et produits dangereux.
- [Le ministère du Commerce](#) joue également un rôle non négligeable en rapport avec les PC et ce, notamment dans le domaine de la réglementation, le contrôle et la supervision des produits chimiques dangereux sur le marché national.

LES ORGANISMES OPÉRATIONNELS SPÉCIALISÉS



AUTRES INTERVENANTS OPÉRATIONNELS INSTITUTIONNELS



LES STRUCTURES DE COORDINATION



AUTRES INTERVENANTS



CADRE INSTITUTIONNEL

LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS



LES ORGANISMES OPÉRATIONNELS SPÉCIALISÉS



1) organismes placés sous tutelle du ministère chargé de l'environnement :

- [L'Agence nationale de la protection de l'environnement \(ANPE\)](#) chargée de la lutte contre la pollution, de la constatation et de la poursuite des infractions environnementales.
- [L'Agence Nationale de la Gestion des Déchets \(ANGED\)](#) intervient en matière de gestion des déchets (ouvrages spécifiques relatifs aux déchets dangereux, systèmes de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres à huile usagés etc.).
- [Le Centre international des technologies environnementales de Tunis \(CITET\)](#) a pour mission la formation technique et la vulgarisation des questions environnementales auprès des acteurs économiques.
- [L'Office national de l'assainissement \(ONAS\)](#) est le principal intervenant dans le domaine de la protection du milieu hydrique et de la lutte contre toutes les sources de pollution dans ce milieu.
- [L'Agence de l'aménagement et de la protection du littoral](#): L'APAL à travers l'observatoire du littoral assure un rôle de collecte de l'information, d'analyse et d'interprétation des données et de diffusion de l'information en rapport avec les DD et PC dangereux

2) organismes placés sous tutelle du Ministère de la Santé :

- [L'Agence Nationale de l'évaluation environnementale \(ANER\)](#) remplace depuis 2019 l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits (ANCSEP), elle est chargée de l'évaluation des risques environnementaux dans les domaines ayant des effets sur la santé humaine et la sécurité des produits.
- [L'Instance Nationale de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires \(INSSPA\)](#) chargée du contrôle de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et de leurs matières premières et des intrants agricoles ainsi que le contrôle du bien-être animal et la sécurité sanitaire des animaux et des végétaux et ce, à toutes les étapes de la production primaire jusqu'à la distribution, y compris lors de l'importation et l'exportation.

3) organismes placés sous tutelle Ministère du Commerce

- [L'Agence nationale de la sécurité des produits industriels et de la surveillance du marché \(ANSPISM\)](#) actuellement en cours d'installation, est chargée de l'élaboration des stratégies et des programmes de surveillance du marché et de la sécurité des produits industriels et de superviser leur mise en œuvre. Elle est chargée également des opérations de contrôle afin de vérifier la sécurité des produits industriels.

AUTRES INTERVENANTS OPÉRATIONNELS INSTITUTIONNELS



LES STRUCTURES DE COORDINATION



AUTRES INTERVENANTS



CADRE INSTITUTIONNEL

LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS



LES ORGANISMES OPÉRATIONNELS SPÉCIALISÉS



AUTRES INTERVENANTS OPÉRATIONNELS INSTITUTIONNELS



L'[Office national de la Protection Civile \(ONPC\)](#) sous tutelle du ministère de l'intérieur, a un rôle important en matière de gestion des produits chimiques dangereux, principalement dans le contexte de la gestion des urgences et des situations de crise liées à ces substances ainsi que du contrôle des établissements classés et d'octroi des certificats de prévention pour les établissements chargés de la Gestion des PC et DD.

L'[Institut de la Santé et de la Sécurité au Travail](#) a un rôle principalement axé sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux substances dangereuses notamment les PC et DD. Il fournit une assistance technique aux entreprises pour les aider à mettre en œuvre des pratiques de gestion sûres en matière de produits chimiques et de déchets dangereux.

LES STRUCTURES DE COORDINATION



AUTRES INTERVENANTS



CADRE INSTITUTIONNEL

LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS



LES ORGANISMES OPÉRATIONNELS SPÉCIALISÉS



AUTRES INTERVENANTS OPÉRATIONNELS INSTITUTIONNELS



LES STRUCTURES DE COORDINATION



Au sein des certains organismes ci-dessus listées, il existe un ensemble de structures de coordination en matière de gestion des PC et DD sous forme de commissions et de comités spécialisés, dont les principaux sont :

- [Le Comité technique de sécurité sanitaire et environnementale des produits chimiques utilisés dans le domaine de la santé](#), placé auprès de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits (ANER actuellement), il est chargé notamment de l'étude des aspects sanitaires et environnementaux des dossiers relatifs à l'importation, à la fabrication, à la distribution à l'utilisation et au stockage des produits chimiques en vue d'évaluer les dangers sanitaires et environnementaux et fixer les procédures préventives y afférentes.
- [La Commission technique consultative d'octroi des autorisations d'exercice des activités de gestion des DD](#) chargée de l' Etude des demandes d'autorisations pour l'exercice des activités liées à la gestion des DD et de donner son avis sur l'octroi de l'autorisation
- [Le Comité des établissements dangereux, incommodes ou insalubres](#) donne son avis sur les textes législatifs et réglementaires relatifs aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, le classement de ces établissements ainsi que sur les arrêtés d'autorisation d'ouverture et de fermeture de ces établissements
- [La Commission technique d'étude des produits pesticides à usage agricole](#) donne son avis sur l'homologation ou l'autorisation provisoire de vente des produits pesticides.

AUTRES INTERVENANTS



CADRE INSTITUTIONNEL

LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS



LES ORGANISMES OPÉRATIONNELS SPÉCIALISÉS



AUTRES INTERVENANTS OPÉRATIONNELS INSTITUTIONNELS



LES STRUCTURES DE COORDINATION



AUTRES INTERVENANTS



il s'agit notamment de :

- [Les collectivités locales \(CL\) \(communes, régions et districts\)](#)

Les collectivités locales ont un rôle central dans la préservation de l'environnement et la protection de la santé publique en gérant de manière responsable les déchets et les produits chimiques dangereux sur leur territoire.

- [La société civile](#)

Au sein de la société civile, il existe des groupements organisés qui interviennent dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé humaine et, par conséquent, dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des PC et déchets dangereux. Certains de ces groupements sont institutionnalisés et prévus par des textes réglementaires tels les groupements de maintenance et de gestion des zones industrielles (GMG) ou l'organisation de défense du consommateur (ODC) qui effectue régulièrement des tests sur l'utilisation de plusieurs PC.